



Rachat d'une partie d'un bien

Par ChrisBr

Bonjour

Nous sommes propriétaires d'une maison faisant partie d'un bâtiment.

Nous souhaitons racheter la cave de nos voisins qui se trouve sous une pièce de notre partie

A quoi sommes-nous soumis et quelles sont les modalités d'achat ?

Merci de votre réponse

CB

Par john12

Bonsoir,

S'agissant d'une vente de bien immobilier, la cession devra faire l'objet d'un acte notarié avec publication au service de la publicité foncière. Elle sera donc soumise aux droits de mutation à titre onéreux dont le taux global varie d'un département à l'autre (en général, un taux global de 5.81%) auquel s'ajoute les émoluments du notaire, calculés par tranches (de 0 à 6500 ? : 3.87% HT, de 6500 à 17000 ? : 1.596% HT, de 17000 à 60000 ? : 1.064% HT, plus de 60000 ? : 0.799% HT + TVA 20%).

CF https://www.toutsurmesfinances.com/immobilier/droits-de-mutation-a-titre-onereux-taux-par-departement-calcul.html#Taux_des_DMTO_pour_2021-2022_actualises_le_1er_juin :
liste des taux par département :

Cordialement